

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Villeneuve Venne, S.E.N.C.R.L.
Société de comptables
professionnels agréés

203-666, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Qc H3A 1E7
Canada

T: 514.286.1855
F: 514.286.1854
www.vvbk.com

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Office municipal d'habitation de Montréal (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes à but non lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'examiner l'exhaustivité des produits de dons. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de cette nature, aux résultats, à l'actif, à l'actif net et aux flux de trésorerie pour les exercices terminés en juin 2020 et 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Villeneuve Kenne, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 23 septembre 2020

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

BILAN

AU 30 JUIN 2020

4

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	153 640 \$	155 751 \$
Encaisse réservée (note 3)	58 280	39 335
Débiteurs (note 4)	10 119	59 165
Frais payés d'avance	<u>2 774</u>	<u>2 878</u>
	224 813	257 129
PLACEMENTS (note 5)	<u>63 599</u>	<u>-</u>
	<u>288 412 \$</u>	<u>257 129 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	19 370 \$	10 190 \$
APPORTS REPORTÉS (note 7)	<u>75 000</u>	<u>-</u>
	<u>94 370</u>	<u>10 190</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES	58 280	39 335
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>135 762</u>	<u>207 604</u>
	<u>194 042</u>	<u>246 939</u>
	<u>288 412 \$</u>	<u>257 129 \$</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)		
ÉVENTUALITÉ (note 12)		

POUR LE CONSEIL,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

5

	Affecté aux programmes avec des partenaires	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	39 335 \$	207 604 \$	246 939 \$	258 519 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>18 945</u>	<u>(71 842)</u>	<u>(52 897)</u>	<u>(11 580)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>58 280</u></u> \$	<u><u>135 762</u></u> \$	<u><u>194 042</u></u> \$	<u><u>246 939</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020****6**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS		
Produits - non affectés (note 8)	151 492 \$	288 218 \$
Dons de l'OMHM	33 254	31 553
Autres produits (annexe A)	<u>1 116</u>	<u>3 100</u>
	<u>185 862</u>	<u>322 871</u>
CHARGES		
Aides financières	121 500	160 500
Ressources humaines	55 389	56 595
Frais de financement	23 968	37 770
Honoraires professionnels	14 678	5 187
Relations publiques	11 910	3 057
Frais d'administration	6 839	6 807
Frais de bureau	3 427	4 131
Frais de carte de crédit	884	2 141
Frais inhérents aux activités	129	58 139
Taxes et permis	<u>35</u>	<u>124</u>
	<u>238 759</u>	<u>334 451</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(52 897) \$</u>	<u>(11 580) \$</u>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

7

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(52 897) \$	(11 580) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Pertes non réalisées sur placements	<u>535</u>	<u>-</u>
	(52 362)	(11 580)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	49 046	(12 764)
Frais payés d'avance	104	8 900
Créditeurs	<u>9 180</u>	<u>(4 081)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>5 968</u>	<u>(19 525)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation de l'encaisse réservée	(18 945)	(29 525)
Acquisition de placements	(123 785)	-
Produit de disposition de placements	<u>59 651</u>	<u>-</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(83 079)</u>	<u>(29 525)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Augmentation des apports reportés	<u>75 000</u>	<u>-</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 111)	(49 050)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>155 751</u>	<u>204 801</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>153 640</u> \$	<u>155 751</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL (La Fondation) a été constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) le 7 mars 2007 et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La Fondation a été constituée pour venir en aide à des personnes en situation de pauvreté et locataires de l'Office municipal d'habitation de Montréal, résidant dans des secteurs ciblés de la grande région de Montréal, et pour briser l'isolement social de ces personnes en :

Offrant de l'aide aux étudiants par la préparation aux devoirs et de bourses d'études aux jeunes désireux de compléter leurs études dans le but de prévenir le décrochage scolaire et la criminalité;

Organisant des cuisines collectives et activités de sports et de loisirs;

Favorisant une implication bénévole des locataires dans divers projets communautaires en vue d'une prise en charge de ces personnes et de leurs conditions de vie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de services

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) apporte à la Fondation un soutien de la Direction générale, du Secrétariat général et du Service des finances sous forme d'administration, de rôle conseil du Service du développement social et communautaire, de collaboration du Service des communications et de participation bénévole des employés de l'OMHM. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur marchande des apports reçus sous la forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers**

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers de la Fondation évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, l'encaisse réservée, des comptes à recevoir et des intérêts à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. AFFECTATIONS INTERNES

Le conseil d'administration de la Fondation a résolu d'affecter les montants à déboursier en vertu d'ententes avec ses partenaires. La Fondation ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Au 30 juin 2020, la Fondation a affecté 81 170 \$ de ses fonds aux programmes liés avec ses partenaires. Au 30 juin 2020, le solde de l'actif net grevé d'affectations internes en vertu du programme Persévéra est de 45 780 \$ et celui en vertu d'une entente avec la Fondation du Collège de Montréal est de 12 500 \$. Une charge de 34 335 \$ (44 145 \$ en 2019) a été comptabilisée à l'état des résultats de la Fondation à l'égard du programme Persévéra. Aucun montant n'a été comptabilisé à l'état des résultats de la Fondation en vertu de l'entente avec la Fondation du Collège de Montréal.

4. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes à recevoir	6 201 \$	52 424 \$
Taxes à la consommation	3 918	6 475
Intérêts à recevoir	-	266
	<u>10 119 \$</u>	<u>59 165 \$</u>

5. PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Actions de sociétés cotées en bourse, évaluées à la juste valeur (coût de 4 782 \$);	4 247 \$	-
Fonds mutuels et équivalents, évalués à la juste valeur (coût de 59 352 \$).	<u>59 352</u>	<u>-</u>
	<u>63 599 \$</u>	<u>- \$</u>

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 JUIN 2020

10

6. CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs	16 683 \$	6 464 \$
Autres créditeurs	-	1 039
Frais courus	<u>2 687</u>	<u>2 687</u>
	<u>19 370 \$</u>	<u>10 190 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS

	<u>Solde au début de l'exercice</u>	<u>Montant constaté à titre de produit de l'exercice</u>	<u>Montant reçu pour les exercices suivants</u>	<u>Solde à la fin de l'exercice</u>
Financement pour les projets d'aide aux devoirs				
Fondation Lucie et André Chagnon	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>75 000 \$</u>	<u>75 000 \$</u>

8. PRODUITS - NON AFFECTÉS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dons en nature (note 9)	64 967 \$	22 080 \$
Dons d'entreprises	47 013	34 440
Dons de particuliers	19 611	31 810
Cotisations des employés de l'OMHM	15 401	15 124
Commandites d'événements	2 500	92 000
Dons de fondations	2 000	5 000
Concert bénéfique	-	55 650
Encan silencieux	-	18 004
Événement annuel	-	13 260
Revenus accessoires d'événements	<u>-</u>	<u>850</u>
	<u>151 492 \$</u>	<u>288 218 \$</u>

9. DONS EN NATURE

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu et comptabilisé des placements en actions provenant d'importants donateurs pour un total de 64 967 \$. Ces dons ont été comptabilisés à leurs valeurs d'échange.

10. TRANSACTIONS AVEC L'OMHM

Le conseil d'administration de l'OMHM a voté une résolution de soutien à la Fondation. En vertu de cette résolution, des dépenses annuelles dont des dépenses de communication et d'honoraires professionnels jusqu'à concurrence de 15 000 \$ sont assumées à même les réserves pour le développement communautaire et social de l'OMHM. Ce montant est autorisé jusqu'au 31 décembre 2021. Au 30 juin 2020, des charges de 13 255 \$ (11 553 \$ en 2019) ont été assumées par l'OMHM et 1 745 \$ (3 447 \$ en 2019) ont été pris en charge directement par l'OMHM.

Le conseil d'administration de l'OMHM a voté une résolution de soutien à la Fondation. En vertu de cette résolution, la moitié (50%) des dépenses annuelles en ressources humaines et de gestion embauchées par la Fondation jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sont assumées par l'OMHM (20 000 \$ en 2019). Ce montant est autorisé jusqu'au 31 décembre 2021. Au 30 juin 2020, des charges de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2019) ont été assumées par l'OMHM.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fondation en vertu d'ententes envers deux partenaires totalisent 58 280 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	36 835 \$
2022	13 945
2023	2 500
2024	2 500
2025	<u>2 500</u>
	<u>58 280 \$</u>

12. ÉVENTUALITÉ

L'exercice 2020 a été clôturé durant la crise sanitaire et la pandémie liée au Covid-19. La priorité de la Fondation est de garantir la santé et la sécurité de son capital humain, de ses partenaires, donateurs et de ses bénévoles. Dans ce contexte de forte incertitude, la Fondation a mis en place un plan d'actions destiné à préserver l'ensemble de ses actifs. La Fondation est confiante dans les mesures prises visant à renforcer le contrôle de ses placements, à sécuriser sa trésorerie et à piloter de manière dynamique son budget.

À la date d'arrêté des comptes, les incidences, des implications subséquentes de la crise liée au Covid-19 n'étant pas mesurables, elles n'ont pas pu être prises en compte.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques**

La Fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de la Fondation aux risques importants au 30 juin 2020.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le principal risque de crédit pour la Fondation est lié aux comptes à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La Fondation est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses. Le principal risque de liquidité pour la Fondation est lié aux crédateurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée au risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

FONDATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

13

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ANNEXE A - AUTRES PRODUITS		
Intérêts	1 711 \$	3 100 \$
Dividendes	474	-
Pertes réalisées sur placements	(534)	-
Pertes non réalisées sur placements	<u>(535)</u>	<u>-</u>
	<u>1 116 \$</u>	<u>3 100 \$</u>